

MONTBARD

Renaturation de la Brenne : les travaux vont démarrer lundi

Une réunion publique d'information concernant les futurs aménagements de la Brenne qui seront réalisés cet été s'est déroulée fin mai à Montbard en présence des élus, des membres du SMBVA et des riverains. L'occasion d'expliquer le déroulé de ce chantier qui sera lancé ce lundi, et ses objectifs.

Ce n'est pas la première fois que la Brenne fera l'objet de travaux. En 2017 déjà, une réunion publique sur la manière de restaurer cette rivière s'était tenue mais, avec l'arrivée de la crise sanitaire et le durcissement des règles de l'État, le projet était finalement resté en sommeil. « Aujourd'hui, l'idée, c'est de relancer le projet et de redonner vie à la rivière », a annoncé avec enthousiasme Laurence Porte, maire de Montbard.

La Brenne va retrouver son ancien tracé

Si le risque inondations sera bien sûr au cœur du dossier (celui-ci ne va ni diminuer ce risque, ni l'accentuer, la commune étant en zone inondable et est dotée d'un Plan de prévention des risques naturels d'inondation ou PPRI depuis 2009), les questions liées à l'écologie, à la biodiversité et au cadre de vie seront également bien présentes. « Le but, c'est que la Brenne retrouve son tracé initial, notamment du pont ancien qui porte son nom, situé rue Anatole-Hugot, jusqu'au pont-canal », précise la maire, soulignant la qualité du projet.

« On va aussi profiter de ce chantier pour repenser tout un cheminement de promenade, avec l'installation d'une passerelle sur ce tracé et la mise en place de panneaux pédagogiques. Ce projet de renaturation de la Brenne sera vraiment revu dans sa globalité », a insisté l'élue montbardeuse au



Les travaux se dérouleront entre le pont ancien de la Brenne et le pont canal entre mi-juin et mi-septembre. Photo LBP/É. B.

300 000
C'est le montant, en euros, de ce chantier, qui devrait être subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (hors passerelle).

près de la trentaine de riverains présents à la réunion publique.

Des propos confirmés par Matthias Allou, du Syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon (SMBVA) qui, en tant que chef de projet, est revenu sur les grandes lignes de ce chantier qui démarre dans quelques jours ; la période

estivale étant celle où le niveau de l'eau est le plus bas.

« Une logique de renaturation naturelle »

« Cette fois, on est vraiment dans une logique de renaturation naturelle », résume le jeune homme en rappelant l'historique des aménagements réalisés sur la Brenne, notamment les gros travaux hydrauliques entrepris en 1988 pour réduire les risques d'inondations. « Il y a toujours eu des crues, il y en aura d'autres. L'idée n'est pas de les stopper totalement ; d'autant que la commune de Montbard est située en zone inondable. Depuis des décennies, on a toujours fait en sorte d'accélérer le débit de l'eau. On réalisait des travaux

pour que l'eau aille le plus vite et le plus loin possible, sauf que dans ce genre de situation, on est finalement toujours l'aval de quelqu'un d'autre », fait remarquer le représentant du SMBVA qui annonce que ces nouveaux travaux de reméandrage vont permettre à la Brenne, en aval du pont, de reprendre son lit naturel dans son ancien méandre.

« On va déblayer le lit ancien, s'occuper de l'enrochement du bouchon de surverse, créer le chemin... », indique-t-il. Des îlots seront également réalisés de chaque côté du pont-canal pour déboucher les arches latérales. « C'est un petit projet dans le projet, comme ce que l'on peut voir au niveau du pont à Saint-Rémy », assure Matthias Allou.

Une zone humide créée pour favoriser la biodiversité

« Le cours actuel de la rivière, qui avait été redressé par l'homme, sera donc coupé par un enrochement, lequel servira de surverse en cas de forts débits », note Laurence Porte. Et Matthias Allou d'ajouter : « Aujourd'hui, on constate que, malgré ses aménagements, la rivière a continué sa vie. La végétation a repoussé mais l'ancien tracé est toujours visible. On va donc se servir de éléments déjà existants et travailler davantage sur la biodiversité en créant notamment une zone humide pour limiter l'impact sur certaines espèces de la faune et de la flore fortement impactées pour certaines d'entre elles. »

Élodie BIDAULT

Du côté des riverains, on s'interroge

■ Qu'en sera-t-il du curage des berges de la rivière ? Est-ce que ces travaux seront l'occasion de les nettoyer ?

Gravats, branches, plantes, sable : autant d'éléments qu'ils sont nombreux à vouloir faire disparaître de la Brenne. Sauf que, comme l'ont expliqué les membres du SMBVA, « plus on retire ce type d'éléments naturels, moins il y a de retenue et plus l'eau ira vite et emportera d'autres éléments plus loin, ce qui favorisera les phénomènes de crues, notamment par temps d'orages. En plus, l'entretien coûte cher et investir dans quelque chose qui risque d'engendrer des inondations, c'est un peu dommage. On est davantage axé sur des opérations qui vont protéger l'environnement. On considère d'ailleurs que ces opérations de nettoyage sont à la charge des propriétaires riverains normale-



Laurence Porte a expliqué à la trentaine de riverains présents les enjeux de ces travaux. Photo LBP/É. B.

ment », souligne Matthias Allou.

■ Le cheminement qui sera réalisé sera-t-il adapté aux personnes à mobilité réduite ?

À cette question, le maire a

rappelé que, bien que la balade favorisera un cheminement plutôt doux et plutôt aisé pour le public, le sentier ne serait pas homologué PMR.

■ Pourra-t-on emprunter ce chemin et se balader le long

de la Brenne cet été ?

Envisagés le 15 juin, les travaux vont finalement débuter ce lundi 12 juin, pour une durée de deux mois environ. « Mais compte tenu des congés estivaux, on peut tabler sur une livraison à la mi-septembre », annonce Matthias Allou.

■ La passerelle ne va-t-elle pas favoriser les risques d'inondations ?

Comme l'ont rappelé les anciens présents dans la salle ce soir-là, il y avait déjà une passerelle autrefois. « Et celle-ci n'a jamais provoqué d'inondations. Elle ne va donc pas gêner le cours d'eau, ni le bloquer, d'autant qu'elle sera surélevée et positionnée à un endroit un peu plus haut que sur le reste du tracé ; zone qui ne déborde quasiment jamais », précise le SMBVA. Qui ajoute que cette installation a été validée par les

services de l'État.

■ Des arbres seront-ils replantés sur cette zone ?

Non seulement aucun arbre ne sera replanté durant les travaux, mais en plus, certains, déjà présents, seront abattus, notamment ceux situés dans la rivière. Le secteur est considéré comme suffisamment boisé et la nature a tendance à reprendre ses droits très rapidement.

■ Doit-on craindre des nuisances ?

Là encore, le SMBVA est formel. « Il n'y aura pas vraiment de gêne pour les riverains, ni sonores, ni visuelles. Le seul bémol, ce sera l'accès qui sera interdit le temps des travaux comme nous l'avons déjà indiqué. Les gens ne pourront donc pas se balader sur cette partie des berges durant la réalisation du chantier. »